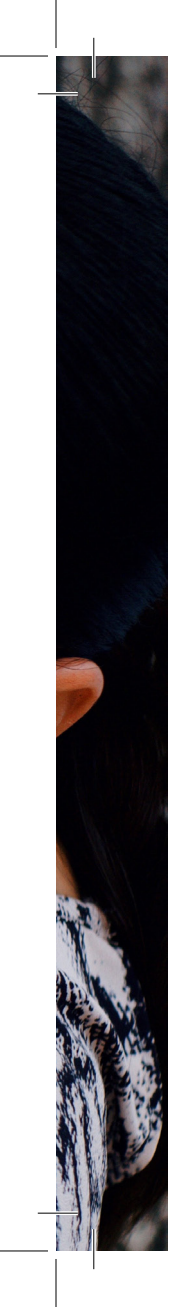




En tant que parent, vous vous occupez seule de vos enfants ?

Brochure d'informations pour les familles monoparentales





Mot de la Bourgmestre et de l'Echevine en charge de l'égalité des chances

Vous formez une famille monoparentale? Vous assumez seul.e. de manière permanente, principale, égalitaire ou occasionnelle, l'hébergement et l'éducation d'un ou plusieurs enfant(s) ? Cette brochure est pour vous !

Depuis les années soixante, le nombre de familles monoparentales est en constante augmentation. Actuellement, à Bruxelles, une famille sur trois est monoparentale. Et le phénomène continuera certainement de s'accroître dans le futur.

La famille monoparentale est-elle une famille comme les autres ? Oui, elle rencontre les mêmes difficultés. Mais le parent isolé est encore plus vulnérable car il affronte, seul, les responsabilités quotidiennes de l'éducation des enfants et couvre les dépenses familiales qui sont d'habitude partagées entre les deux partenaires du ménage. Il doit également trouver l'équilibre entre la vie familiale, professionnelle, sociale,... Cela représente une charge parfois lourde à porter pour l'individu, et un défi énorme pour la société. Alors comment parfois, ne pas se sentir dépassé.e, débordé.e, isolé.e, face aux obstacles et à l'ampleur de la tâche ?

Le bien-être des familles est au cœur des priorités des autorités communales de Molenbeek Saint-Jean. Notre objectif est de proposer aux familles des solutions adaptées à leurs besoins.

Cette brochure a pour but d'informer et d'aider les parents solo à y voir plus clair sur les différentes aides existantes : financières, psychosociales ou juridiques, mais aussi les aides au logement et à l'emploi, les dispositifs de santé, ou encore différents types d'activités pour petits et grands.

Nous espérons que cet outil vous permettra de trouver des renseignements utiles à votre vie quotidienne. Bonne lecture !

Septembre 2024

Editeur responsable : Collège des Bourgmestre et Echevins, Rue Comte de Flandre, 20, 1080 Bruxelles.

Table des matières

I. Aides financières	5
II. Aides psychologiques, sociales ou juridiques	11
III. Logement	19
IV. Emploi	27
V. Santé	31
VI. Activités pour les parents	35
VII. Activités pour les enfants	41
Urgences et numéros importants	46





Aides financières

I. Aides financières

1. Le revenu d'intégration sociale

« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) qui ont pour mission d'assurer cette aide. » ¹

Les aides apportées par les CPAS dans chaque commune peuvent être financières, matérielles, psychosociales ou médicales.

Le revenu d'intégration sociale (RIS) en fait partie : il est destiné aux personnes qui ne disposent pas de revenus suffisants et qui remplissent les conditions légales.

Pour pouvoir bénéficier de ce revenu, vous devez obligatoirement remplir six conditions fixées par la loi :

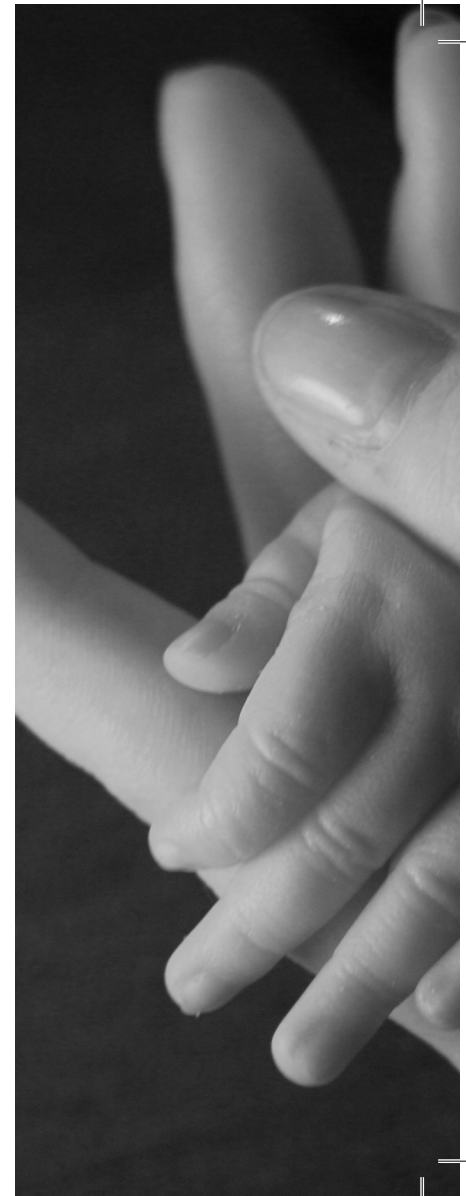
Nationalité

Vous devez avoir la nationalité belge ou être :

- un.e citoyen.ne de l'Union Européenne, ou un.e membre de sa famille et bénéficier d'un droit de séjour de plus de trois mois ;
- un.e étranger.ère inscrit.e au registre de la population ;
- un.e réfugié.e reconnu.e ;
- un.e apatride.

Résidence

Vous devez habiter en Belgique et être en séjour légal.





Plus d'infos :
**CPAS DE MOLENBEEK-
SAINT-JEAN**
Rue Alphonse
Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 0800 35 239 ou
02 412 47 70
contact@cpas1080.brussels
[http://www.cpas-molenbeek.
be/](http://www.cpas-molenbeek.be/)

Age

Vous devez être majeur.e, c'est-à-dire avoir 18 ans accomplis ou être mineur.e célibataire et ayant la charge d'un ou plusieurs enfants ou une mineure enceinte.

Ressources

Vous devez ne pas avoir de ressources suffisantes et ne pas pouvoir vous les procurer par vous-même.

Disposition au travail

Le CPAS vous demandera de démontrer que vous êtes disposé.e à travailler, sauf si des raisons de santé ou des raisons particulières liées à votre situation vous en empêchent.

Epuisement des droits sociaux

Le CPAS n'intervient en effet qu'en dernier recours, si vous n'avez aucune autre source de revenus possible. Mais le CPAS peut toujours vous aider à faire valoir vos droits aux prestations dont vous pouvez bénéficier.

2. Allocations familiales

Pour vos allocations familiales, contactez Famiris, la caisse d'allocations familiales pour tous les Bruxellois. Votre enfant doit avoir la nationalité belge ou être autorisé à séjourner en Belgique.

En principe, c'est la mère qui perçoit les allocations familiales. Même si les parents d'un enfant mineur ne vivent plus ensemble, la mère continue à percevoir les allocations familiales. Si l'enfant vit officiellement avec son père, celui-ci peut demander à recevoir lui-même des allocations familiales.

Si l'enfant atteint sa majorité, le paiement ne change pas si les parents indiquent que l'enfant séjourne chez chacun d'eux à parts égales. Dans le cas contraire, c'est le parent chez qui l'enfant est domicilié qui reçoit les allocations familiales.

En cas de divorce officialisé au registre national, la caisse d'allocations familiales est automatiquement informée du changement de situation familiale. Le jugement de divorce prévoit-il des accords spécifiques en matière d'allocations familiales ? Dans ce cas, contactez votre caisse d'allocations familiales.

En tant que famille monoparentale, vous avez peut-être droit à un supplément aux allocations familiales en fonction de vos revenus. Vous pouvez demander ce supplément à votre caisse d'allocations familiales.

Un enfant habitant à Bruxelles a droit aux allocations familiales jusqu'au 31 août de l'année de ses 18 ans. Un enfant majeur peut encore bénéficier d'allocations familiales jusqu'à ses 25 ans, à condition qu'il étudie ou qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi.

Plus d'infos :

FAMIRIS

Rue de Trèves, 70 boîte 1
1000 Bruxelles

Tél. : 0800 35 950 (gratuit)

<https://famiris.brussels>





Plus d'infos :

Tél : 02 572 57 57

Email : secal.intake@minfin.fed.be

3. Secal, Service des créances alimentaires

Lorsque votre pension alimentaire n'est pas payée, vous pouvez, en tant que créancier d'aliments (= celui ou celle à qui la pension alimentaire doit être payée), introduire une demande auprès du Secal.

Le Secal interviendra pour :

- réclamer la pension alimentaire mensuelle (et les arriérés) auprès du débiteur d'aliments (= celui qui doit payer la pension alimentaire) ;
- vous verser le cas échéant des avances sur la pension alimentaire mensuelle.

Il est important de savoir que le Secal n'intervient pas automatiquement: vous devez pour cela introduire une demande et remplir certaines conditions. Le Secal peut recueillir toutes les informations sur la situation financière du débiteur d'aliments. En plus de l'intervention du SECAL, le débiteur d'aliments peut être poursuivi pénalement pour non-paiement de la pension alimentaire.

4. Impôt sur les contributions alimentaires

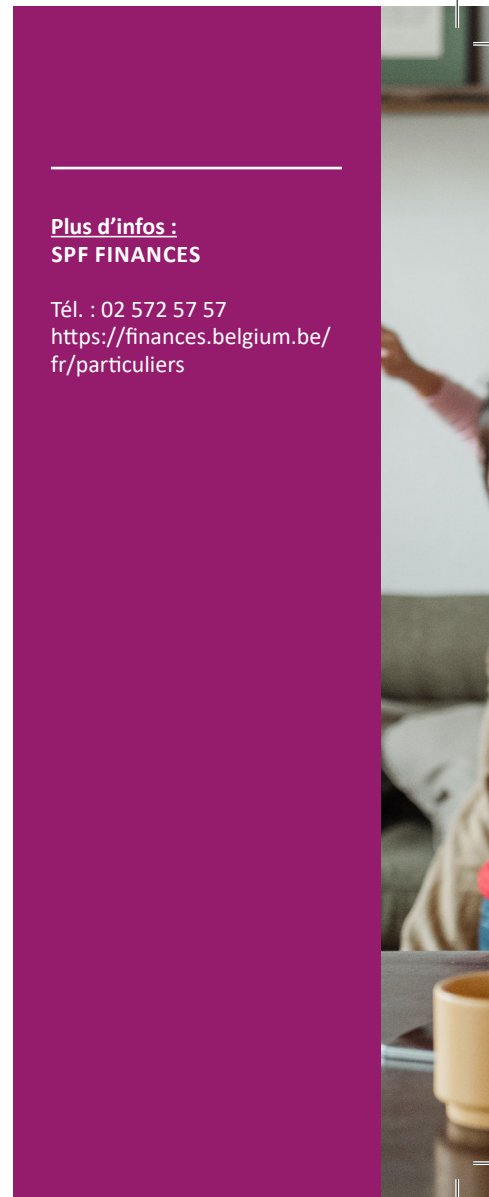
La rente alimentaire reçue par un enfant ne doit jamais être ajoutée aux revenus du parent à qui elle est versée. En effet, la rente constitue un revenu propre à la personne à qui elle est légalement due.

Cette contribution ne doit donc pas être indiquée dans la déclaration d'impôt du parent créancier : elle doit être mentionnée dans une déclaration au nom de l'enfant qui en est bénéficiaire, et ce, quel que soit son âge. Si le parent n'a pas reçu de déclaration au nom de son enfant et que le montant annuel de la rente dépasse le minimum imposable, il doit en demander une auprès du bureau de taxation compétent ou remplir la déclaration via Tax-on-web pour les enfants à partir de l'âge de 12 ans.

Si le parent est imposé isolément et qu'il a un ou plusieurs enfants à charge, il a droit à une majoration de la quotité exemptée d'impôt de 1850 € (exercice d'imposition 2024, revenus 2023).

Plus d'infos :
SPF FINANCES

Tél. : 02 572 57 57
<https://finances.belgium.be/fr/particuliers>





Aides
psychologiques,
sociales ou
juridiques

II. Aides psychologiques, sociales ou juridiques

1. Aides alimentaires

Restaurants sociaux

Les restaurants sociaux permettent aux personnes (pensionné.e.s, personnes à charge de la mutuelle, demandeurs d'emploi, allocataires sociaux de longue durée, demandeurs d'asile, etc.) de manger sainement à des tarifs adaptés à leurs revenus.

La Porte Verte-Snijboontje

Le Snijboontje est un lieu permettant aux personnes isolées de partager un moment convivial via les activités organisées et de trouver une oreille attentive grâce à la présence sur place d'un.e assistant.e social.e (FR/NL).

La Porte Verte-Snijboontje

Rue de Menin, 55
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 410 85 27
Email : info@porteverte.be

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 12h à 13h30

Les Uns et les Autres

Rue du Comte de Flandre, 13
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 410 09 60
Email : lesunsetlesautres@mloc1080.be
www.lesunsetlesautres.be

Heures d'ouverture :
Ouvert du lundi au vendredi,
de 11h45 à 14h
Fermé tous les premiers lundis
du mois

Bel Mundo

Quai du Hainaut, 41/4
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 669 08 45
Email : belmundo@ateliergrooteiland.be
<http://www.ateliergrooteiland.be>

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 12 h à 14 h30
Jeudi et vendredi : de 18h à 21h

De Randstad

Rue du Jardinier, 45
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 414 08 52
Email: dcrandstad@skynet.be
du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h00.

Het Begin

Rue des Béguines, 65
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél: 02 880 51 57
E-mail: catering@dewelvaartkapoen.be
Du lundi au vendredi : de 11h30 à 14h00



Boulevard du Jubilé, 42
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 425 82 24
Email : amphora.1080@molenbeek.irisnet.be

Rue de Menin, 55
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 410 28 15
Email : info@porteverte.be

Colis alimentaires

Les banques alimentaires proposent des colis composés d'aliments de base qui sont distribués à des familles et des personnes isolées en situation de crise.

Le CPAS peut, après enquête sociale et/ou budgétaire, donner accès aux centres de distribution de colis alimentaires.

Epicerie sociale Amphora

L'asbl Amphora est une épicerie sociale située à Molenbeek. C'est un lieu où les personnes en surendettement peuvent venir acheter de la nourriture, des produits d'hygiène et d'entretien à petit prix. Plusieurs fois par mois, Amphora propose des réunions autour de l'alimentation, la consommation, l'économie d'argent, ...

Centre d'aide alimentaire Snijboontje Bis

Un entretien préalable avec un assistant social de l'asbl est nécessaire.

2. Service communal de l'action sociale

Il a plusieurs missions, dont :

- Demandes d'allocations ou de reconnaissance du statut de personne handicapée ;
- Demandes pour l'obtention de la carte de stationnement pour personnes handicapées ;
- Cachet sur formulaire ONEM C66bis «Certificat de résidence» ;
- Liste des restaurants sociaux à Molenbeek-Saint-Jean ;
- Liste d'informations utiles : Soins à domicile, transports, divers ;
- Listes consultations de nourrissons.

3. Services sociaux

Service social de l'asbl Porte Verte - Snijboontje

La Porte Verte – Snijboontje a pour mission la lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale.

L'asbl poursuit les objectifs d'aide sociale et d'accueil, d'orientation, de prévention, de guidance, de formation et d'intégration socio-éducative et culturelle.

Son service social apporte de l'assistance pour tous types de problèmes : financiers et matériels, administratifs, juridiques ou encore concernant la vie quotidienne.

Solidarité Savoir

L'association propose une permanence sociale, des modules d'initiation à la vie citoyenne, des modules en informatique et un soutien aux femmes porteuses de projets.

Plus d'infos :

Rue du Comte de Flandre, 20
1080 Molenbeek-Saint-Jean
(Salle des Pas perdus – 1er étage)

Tél.: 02 412 36 81

Email : affairesociales@molenbeek.irisnet.be

[molenbeek.irisnet.be](http://www.molenbeek.irisnet.be)

<http://www.molenbeek.irisnet.be>

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et sur rendez-vous

Service gratuit et confidentiel

Plus d'infos :

2 antennes :

- Boulevard du Jubilé, 124
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 421 04 85

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 (permanence) et de 13h à 16h (sur rendez-vous)

cap.jubile@porteverte.be

- Rue de Menin, 55
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 410 28 15

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h (permanence)
Mercredi de 8h30 à 11h30 (permanence)

cap.menin@porteverte.be

www.porteverte-snijboontje.be

Permanences sociales ouvertes à tou.te.s et gratuites

Plus d'infos :

Boulevard Léopold II, 184 D
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 513 54 66

Email : info@solidarite-savoir.be

www.https://solidarite-savoir.be

Heures d'ouverture de la permanence sociale :

Du lundi au jeudi de 9h à 13h
Mardi et jeudi de 14h à 16h

Permanences sociales ouvertes à tou.te.s et gratuites

Heures d'ouverture de l'asbl :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h



Rue du Comte de Flandre, 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 422 06 23
E-mail : sampa@move.brussels

Service gratuit et confidentiel

Rue Émile Sergijsels, 23
1081 Koekelberg
Tél. : 02/580.20.30
<https://accompagner.be/fr/bruxelles/accompagner.be>

Permanence du service
d'accueil et d'orientation
socio-juridique :
Du lundi au jeudi de 9h à 13h
puis de 13h30 à 16h30
Vendredi de 9h à 13h

Service gratuit ouvert à tou.
te.s

SAMPA – Service d’accompagnement des primo-arrivants

Le SAMPA propose des cours de français, d’alphabétisation et des cours de citoyenneté pour les primo arrivants habitant la commune de Molenbeek. Un service d’aide sociale et juridique y est également accessible uniquement sur rendez-vous. Pour les parents primo-arrivants, le SAMPA propose aussi un service de suivi psychologique gratuit.

Les Amis d’Accompagner

« Les Amis d’Accompagner asbl », est un service sociojuridique de première ligne, spécifiquement axé sur l’accompagnement de terrain de personnes en difficulté(s), destiné à les seconder dans leurs démarches visant à résoudre cette (ces) difficulté(s).

L’Association comprend trois services :

- le service d’accueil et d’orientation socio-juridique : ce service accueille les personnes précarisées qui se présentent au bureau (sans rendez-vous) et assure leur suivi tout au long du processus d’amélioration de leur situation ;
- le service d’accompagnements ambulatoires : ce service propose l’accompagnement de terrain pour les bénéficiaires de suivis sociaux d’autres organismes ou associations. Ce sont ces derniers qui évaluent le besoin d’accompagnement et qui introduisent la demande d’accompagnement ;
- le service du volontariat.

4. Service Communal d'Assistance aux Victimes [SCAV]

Vous pouvez faire appel au Service d'Assistance aux Victimes :

- Lorsque vous avez subi une infraction pénale ;
Par exemple : vol avec ou sans violence, coups et blessures, harcèlement, viol, hold-up,...
- Lorsque vous avez subi une calamité ;
Par exemple : incendie, inondation, intoxication au CO,...
- Lorsque vous êtes confrontés à des violences intrafamiliales (psychologiques et/ou physiques).

Une équipe pluridisciplinaire vous propose :

- un accueil personnalisé ;
- un soutien psychologique, social et administratif ;
- des informations juridiques (constitution de dossiers, contact avec les avocats et le parquet, etc.).

5. Service de médiation locale

Vous êtes en conflit avec votre (ex-)conjoint.e, avec vos voisins, avec votre propriétaire, avec un collègue sur votre lieu de travail ... ?
Vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord sur une séparation, l'hébergement de vos enfants, le paiement du loyer, les problèmes de bruit, l'entretien des parties communes dans l'immeuble, ... ?

La médiation est un processus par lequel les parties en conflit sont amenées à trouver, ensemble, une solution équilibrée, durable, amiable et qui convient à chaque partie.

Plus d'infos :

Rue du Facteur, 4
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 411 45 84
Email : scav@molenbeek.irisnet.be

Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Uniquement sur rendez-vous

Service gratuit et confidentiel,
accessible pour les citoyens molenbeekoïses

Plus d'infos :

Les entretiens ont lieu sur rendez-vous soit :
- par téléphone : 02 412 01 84
- par mail : mediation.1080@molenbeek.irisnet.be
- en venant sur place : Rue du Facteur, 4 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Service gratuit et confidentiel



Plus d'infos :

Rue du Comte de Flandre, 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 422 06 75
Tél.: 02 422 06 69
Tél.: 02 422 06 77

Heures d'ouverture :
Permanences (uniquement
pour les personnes qui
viennent pour la première
fois) :

Lundi de 9h30 à 11h
Mercredi de 13h30 à 16h
Vendredi de 13h30 à 16h
Sur rendez-vous (uniquement
pour les personnes qui ont
déjà été reçues)

Service gratuit et confidentiel

Plus d'infos :

Chaussée de Gand, 122
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 411 19 88
www.one.be
Permanences lundi, jeudi et
vendredi de 10h à 12h.

La médiation est une alternative aux procédures judiciaires longues, pénibles et coûteuses.

La médiation se fait sur base volontaire : c'est en toute liberté que les parties s'engagent à trouver ensemble une solution au différend qui les oppose.

La médiation se fait en toute confidentialité.

Au terme de la médiation, si les parties le souhaitent, un accord écrit peut être rédigé par le médiateur et signé par les parties.

La médiation est un espace d'écoute où toute demande est accueillie et, si nécessaire, réorientée et accompagnée vers d'autres partenaires.

6. Antenne J

Ce service offre des informations et avis juridiques aux habitant.e.s de la commune de Molenbeek. Ce service spécialisé traite : de bail à loyer, de l'aide sociale, du droit familial et civil, de l'aide à la jeunesse, du droit pénal, des termes et délais, etc.

7. ONE

- Suivi de grossesse, accompagnement médico-social des futurs parents ;
- Consultations médicales gratuites dont le but est de promouvoir, de suivre et de préserver la santé des enfants de 0 à 6 ans ;
- Activités collectives de soutien à la parentalité, de promotion de la santé et de prévention médico-sociale ;
- Psychomotricité.

8. La maison des parents solos

La maison des parents solos, c'est avant tout un lieu chaleureux d'accueil, d'écoute où les parents peuvent trouver un soutien psycho-social et juridique gratuit. C'est aussi un espace de rencontres, de partages et d'échanges avec d'autres parents.

L'équipe propose une aide individuelle globale gratuite via des permanences sociales et juridiques, un accompagnement pluridisciplinaire (assistants sociaux, juriste et psychologue), des activités parents-enfants, des ateliers et des événements ponctuels.

La philosophie de l'association est de prendre le temps d'avancer avec les parents à leur rythme en étant à l'écoute de leurs demandes afin de les aider à rompre avec l'isolement social, de favoriser des solidarités et de cocréer des moments de bien-être. Les espaces ont été pensés et aménagés pour que les enfants aussi s'y sentent bien. Ils y sont toujours les bienvenus.

9. Foyer vzw

Foyer est une asbl qui œuvre depuis plus de cinquante ans à une société plus interculturelle à Bruxelles.

Organisée en différents secteurs, l'association propose de la médiation interculturelle, des conseils autour du multilinguisme et de l'éducation, de nombreuses activités axées sur le développement et l'émancipation des jeunes et des adultes, ainsi que des activités de dialogue afin de stimuler les rencontres. Foyer est une organisation pluraliste imprégnée à tous les niveaux d'un profond respect pour la diversité.

Plus d'infos :

Rue du Stade, 21
1190 Bruxelles
Tél. : 02 375 09 92
Email : info@solothuis.be
<http://maisondesparentsso-los.be/>

Service gratuit et confidentiel

Plus d'infos :

Rue des Ateliers, 25
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 411 74 95
Heures d'ouverture : tous les
jours ouvrables de 9h à 18h
www.foyer.be





Logement

III. Logement

1. Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale

La Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) est une institution régionale en charge du logement social et du contrôle des Sociétés Immobilières de Service Public (SISP).

Pour s'inscrire à un logement social, il faut d'abord remplir un exemplaire original du formulaire d'inscription. Ce formulaire d'inscription peut s'obtenir auprès d'une SISP ou à la SLRB.

Vous pouvez demander un logement social dans les 19 communes bruxelloises de votre choix, sans limite.

La demande d'un logement social est une procédure gratuite.

2. Fonds du logement

Le Fonds offre aux ménages à revenus moyens ou modestes :

- des crédits hypothécaires

Le Fonds accorde des crédits hypothécaires à taux d'intérêt réduit destinés principalement à l'achat, éventuellement accompagnés de travaux, ou à la construction d'une habitation, en région bruxelloise.

- des opérations de construction/rénovation-vente

Le Fonds construit et rénove des logements qu'il vend ensuite (appartements traditionnels, duplex, lofts, maisons unifamiliales).

Plus d'infos :

Tél. : 0800 84 055 (numéro vert-gratuit)

Email : slrb@slrb.brussels
Slrb-bghm.brussels

Plus d'infos :

Rue de l'Été, 73

1050 Ixelles

Tél : 02 504 32 11

Email : info@fonds.brussels

<https://www.fonds.brussels>

Heures d'ouverture :

Accueil : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 16h





Plus d'infos :

M.A.I.S. asbl
Rue Potaerdegat, 22-24
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 899 96 89
info@aismolenbeek.be

Uniquement sur rendez-vous

Plus d'infos :

Rue de l'Été, 73
1050 Ixelles
Tél : 02 504 32 11
Email: garantielocative@fonds.brussels
www.fonds.brussels

- des aides financières pour la constitution d'une garantie locative
- des prêts à tempérament régionaux pour constitution d'une garantie locative

3. Agences Immobilières Sociales

Les Agences Immobilières Sociales (AIS) mettent en location des logements qui appartiennent le plus souvent à des propriétaires privés. Elles négocient avec ces propriétaires des loyers abordables, pour mettre des logements de qualité à disposition de personnes à revenus modestes.

Suivant les disponibilités, les logements sont attribués aux candidat.e.s-locataires selon des règles et des critères objectifs (attribution de points de priorité) : date d'inscription sur la liste de candidature, constitution des ménages, situation personnelle...

Il y a plus d'une vingtaine d'A.I.S dans la région bruxelloise. N'hésitez pas à vous inscrire dans plusieurs d'entre elles !

4. Aides pour constituer une garantie locative

Le Fonds du Logement propose une aide financière et un accompagnement professionnel pour la constitution d'une garantie locative. Il existe deux types d'aide accordées pour la garantie locative. Le Fonds analyse votre dossier et, en fonction de votre situation financière, vous accordera soit un crédit à la consommation soit une aide via le fonds BRU-GAL :

Le crédit à la consommation

- Un crédit à taux 0 % ;
- La durée de remboursement est égale à la durée restante du bail ;
- La durée maximum de remboursement est égale à 24 mois.

Le fonds BRU-GAL

- Pour devenir adhérent, vous payez une contribution mensuelle en fonction de vos revenus ;
- Lorsque vous quittez le logement, vous devez restituer l'aide perçue pour la garantie locative ;
- Une fois l'aide restituée, vous récupérez toutes les contributions mensuelles que vous avez versées depuis le début.

5. Fonds social chauffage

Le Fonds Social Chauffage est une collaboration entre les pouvoirs publics, les CPAS et le secteur pétrolier. Il intervient partiellement dans le paiement de la facture de chauffage des personnes qui se trouvent dans des situations financières précaires.

Sont concernées les factures payées pour:

- le gasoil de chauffage ;
- le pétrole lampant (type c), c'est-à-dire un combustible de chauffage liquide, principalement utilisé pour les poêles à pétrole ;
- le gaz propane en vrac.

Si vous pensez pouvoir bénéficier du soutien du Fonds Social Chauffage, vous devez vous adresser au CPAS de votre commune dans les 60 jours calendrier suivant la livraison.

Plus d'infos :

Tél. : 0800 90 929 (gratuit)

Email: info@fondschauffage.be

<https://www.fondschauffage.be/>





Plus d'infos :

BRUXELLES FISCALITÉ

Tél. : 02 430 60 60

<https://fiscalite.brussels/fr>

Plus d'infos :

BRUXELLES LOGEMENT

Tél. : 0800 40 400

Email : logement@sprb.brussels

<https://logement.brussels/>

6. Précompte immobilier

Le précompte immobilier est un impôt régional sur les biens immobiliers que le propriétaire doit payer chaque année. Cet impôt équivaut à un pourcentage du revenu cadastral indexé.

Certaines réductions peuvent être octroyées, notamment pour :

- les propriétaires-occupants d'habitations considérées comme « modestes » ;
- les ménages composés d'au moins 2 enfants domiciliés dans le bien et ouvrant le droit aux allocations familiales.

Un.e locataire ne peut pas introduire lui-même la demande de réduction pour charge de famille. C'est au propriétaire d'en faire la demande auprès de Bruxelles Fiscalité. La réduction est accordée au bailleur et le locataire peut alors déduire ce montant d'un loyer.

Les parents bruxellois séparés peuvent chacun demander la réduction pour enfants à charge lorsqu'ils en partagent la garde. La réduction est octroyée aux deux parents en fonction de la clé de répartition de la garde.

7. Allocation de relogement

L'allocation de relogement est constituée d'une allocation de déménagement et d'une allocation de loyer. Ce sont des aides financières destinées :

- Soit aux locataires qui déménagent à cause de l'insalubrité de leur habitat, de son étroitesse ou de son inadaptation aux

personnes à mobilité réduite et aux seniors. Dans ce cas, ils doivent l'avoir loué et habité pendant au moins un an ;

- Soit aux personnes sortant de certaines situations de sans-abrisme.

8. Aides associatives

La Rue

La Rue est une association d'éducation permanente active dans le « Vieux Molenbeek ». Par une dynamisation des quartiers et selon une démarche globale et transversale, elle assure un travail de proximité en termes d'accompagnement, d'information et de sensibilisation, individuel, collectif et communautaire, auprès des habitants concernant une série de problématiques : cadre de vie, urbanisme, projet de sensibilisation à la nature et à l'environnement, concertation, permanences et actions diverses sur le logement (lutte contre les logements insalubres, logements vides, accompagnements des projets d'habitat solidaire et intergénérationnel, développement local intégré, mémorandum pour le droit au logement, démarches d'action citoyenne avec des habitants, mémorandum pour le droit au logement).

Maison de quartier Bonnevie

Dans sa mission générale, l'asbl vise à défendre, promouvoir et renforcer la qualité de vie des habitants du quartier ainsi que le droit à l'habitat.

L'association offre différents services dans le domaine du logement :

Plus d'infos :

Rue Ransfort, 61
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 410 33 03
<https://www.larueasbl.be/>

Plus d'infos :

Rue Bonnevie ,40
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 410 76 31
info@bonnevie40.be
www.bonnevie40.be





Plus d'infos :

Sur rendez-vous, de 9H à 17H.
Boulevard du Jubilé, 54
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 410 29 65
<https://www.guidesocial.be/almk/>
associationdeslocataires@hotmail.com

- Un conseil en rénovation qui épaula les propriétaires habitants dans leur projet de rénovation et leurs demandes de primes ;
- Bonfix, un service dépannage qui réalise des petits travaux (peinture, plomberie, jardinage etc..) à domicile ;
- Une permanence logement qui accompagne et informe les locataires ou candidats locataires sur leurs droits et devoirs en matière locative et l'ensemble des dispositifs mis en place par la Région pour favoriser l'accès à un logement décent ;
- Un Service Usage qui vise à soutenir les habitants dans l'appropriation de leurs logements (à Hautes Performances Energétiques) ;
- Un Service « Check your home » qui conseille et réalise, à la demande, les entretiens indispensables au bon usage d'un logement (à Hautes Performances Energétiques) ;
- Un projet qui accompagne des ménages qui souhaitent devenir propriétaires dans le cadre d'un Community Land Trust Brussel.

Par ailleurs, Bonnevie accompagne les habitants dans les projets qui se développent à l'échelle du quartier et offre des tables de conversation en néerlandais.

ALMK – Association des Locataires de Molenbeek et Koekelberg

L'ALMK reçoit tout locataire :

- Désirant s'informer sur ses droits (bail de résidence principale) ou autres (Allocation de Déménagement d'Installation et de Loyer (ADIL), Allocation d'Attente, réduction du précompte immobilier...);

- Voulant un rapport de visite de son appartement pour relever les divers troubles locatifs qu'il rencontre;
- Confronté à un litige (juridique...) avec son propriétaire privé ou public (préavis, demande de réparation, indexation, calcul du loyer, charges locatives, plainte...);
- Recherchant un logement dans le secteur privé;
- Souhaitant rédiger un courrier lié à sa candidature dans le logement social ou autres (Agence Immobilière Sociale, Logements Communaux, Régie de Quartier...);
- Nécessitant une aide pour remplir des formulaires (ADIL, demande de logement social...) ou enregistrer son bail locatif.

Compagnons Dépanneurs

L'asbl Compagnons Dépanneurs a comme objectif de permettre aux personnes les plus démunies de vivre dans un cadre décent.

Elle est composée majoritairement de bénévoles qui effectuent, pour des personnes précarisées, des petits travaux de réparation, de rénovation ou d'entretien dans leur logement. Les Compagnons réalisent également des déménagements et fournissent des meubles et objets de première nécessité.

La main-d'œuvre est toujours gratuite.

Les bénéficiaires contribuent par une petite participation aux frais d'administration, d'assurance, de kilomètres et d'amortissement de matériel.

Le matériel vient de pièces de récupération ou est facturé au prix coûtant.

Dans la section bruxelloise, les services proposés sont :

- Peinture/(dé)tapissage ;
- Dépannages en plomberie, électricité, menuiserie ;
- Déménagements et transports avec camionnette 11 m³ (transport uniquement, pas de manutention) ;
- Dépôt de meubles, électroménagers, vêtements, vaisselle (objets de seconde main) ;
- Relooking de meubles.

Rue de la Glacière, 37
1060 Bruxelles
Tél. : 02 537 51 30
bruxelles@compagnonsde-panneurs.be
<https://www.compagnonsde-panneurs.be/>
Permanence téléphonique
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h



Emploi

IV. Emploi

1. Interruption de carrière

Vous manquez de temps pour vous-même, pour vos enfants ou votre famille? Il est possible de momentanément interrompre votre carrière ou réduire votre temps de travail. Si vous remplissez les conditions d'accès auprès de votre employeur ainsi que celles relatives à l'octroi d'allocations, vous pouvez bénéficier d'un revenu de remplacement mensuel, payé par l'Office national de l'emploi (ONEM) sous forme d'« allocations d'interruption ».

Dans le secteur public et dans l'enseignement, vous bénéficiez d'une interruption de carrière.

Dans le secteur privé, il s'agit d'un crédit-temps avec motif. Votre demande doit être justifiée par un des motifs réglementaires (dont suivre une formation reconnue, s'occuper de son enfant, prodiguer une assistance médicale ou des soins palliatifs, etc.).

Dans les secteurs privé et public, il y a également trois congés thématiques possibles (à temps plein, à 1/2 temps ou à 1/5 temps) pour répondre à vos besoins précis :

- le congé parental (pour s'occuper de vos enfants) ;
- le congé pour assistance médicale (pour s'occuper d'un membre de votre famille ou d'un membre de votre ménage gravement malade) ;
- le congé pour soins palliatifs (pour s'occuper d'une personne en phase terminale).

L'ONEM vous propose l'application en ligne www.breakatwork.be pour connaître la durée d'interruption ou de réduction des prestations à laquelle vous pouvez prétendre ainsi qu'une estimation du montant de vos allocations.





Plus d'infos :

ONEM

Chaussée de Charleroi, 60

1060 Saint-Gilles

Tél. : 02 515 44 44

www.onem.be

Plus d'infos :

Rue du Comte de Flandre, 20

1080 Molenbeek-Saint-Jean

Tél. : 02 412 36 30

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et

vendredi sur rendez-vous

Mercredi : sans rendez-vous
de 9h à 12h et de 13h à 15h
(uniquement cv et lettre de
motivation)

2. Complément de garde d'enfants

Le parent isolé avec enfants, qui est chômeur complet indemnisé et qui reprend le travail comme travailleur ou qui s'établit comme indépendant à titre principal, peut percevoir un complément de garde d'enfants pendant 12 mois. Cette prime est octroyée par l'ONEM et est payée par l'organisme de paiement. Elle s'élève à 86,15 euros par mois.

Pour demander le complément, vous devez introduire un formulaire C131.71 (à demander à l'ONEM) auprès de votre organisme de paiement, avec une copie du contrat de travail ou une preuve d'une inscription auprès d'une caisse d'assurances sociales pour indépendants. L'organisme de paiement doit introduire votre demande au bureau du chômage de l'ONEM et ceci au plus tôt dans le courant du mois précédant le début de l'occupation et au plus tard à la fin du 2ème mois qui suit le mois de l'engagement.

3. Le service emploi

Le service emploi a pour missions d'une part d'accompagner les chercheurs d'emploi (réalisation de cv, préparation aux entretiens d'embauche, mise à disposition d'offres d'emploi,...) et d'autre part d'initier des projets en collaboration avec les acteurs emploi, formation et économie sociale, et d'organiser des activités destinées aux chercheurs d'emploi.

4. Mission locale

La Mission Locale de Molenbeek-Saint-Jean propose diverses activités pour augmenter les chances des demandeurs d'emploi de trouver ou retrouver du travail.

On peut y bénéficier d'une aide à la recherche d'emploi (accompagnement individuel, préparation aux entretiens d'embauche,...) ainsi que se voir proposer différentes formations, préformations et remises à niveau.

Plus d'infos :

Boulevard Léopold II, 101-103
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 421 68 60
Email : info@mloc1080.be
<https://www.mloc1080.be>

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30
à 16h30





Santé

V. Santé

1. D'ici et d'ailleurs

L'équipe assure des suivis psychothérapeutiques et élabore des projets de prévention et de recherche en santé mentale.

Le centre effectue également des consultations d'ethnopsychiatrie ainsi que des missions de médiation en apportant un éclairage spécifique sur les manifestations du mal-être individuel, familial, et/ou social en se référant notamment aux modèles culturels du pays d'origine.

2. Maisons médicales

Les maisons médicales proposent des soins, mais également des actions de santé communautaire, de prévention et d'éducation à la santé.

Ces actions ciblent les différents facteurs qui influencent la santé des habitants : logement, alimentation, conditions sociales, accès aux soins, etc.

Au sein de leur quartier ou de la commune, elles travaillent en partenariat avec le réseau local.

Ce sont des équipes de professionnels composées de différents métiers (médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, accueillants...).

Plus d'infos :

Rue Brunfaut, 18B
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 414 98 98
Email : info@dieda.be

Heures de permanence: du
lundi au vendredi de 9h à 17h
ou 18h

MAISON MÉDICALE DUCHESSÉ

Place de la Duchesse de
Brabant, 30/10
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 410 54 45

MÉDECINE POUR LE PEUPLE MOLENBEEK

Rue Comte de Flandre, 25
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 411 11 03

MAISON MÉDICALE NORMAN BÉTHUNE

Rue Deschampheler, 2
1081 Koekelberg
Tél.: 02 411 98 18

MAISON MÉDICALE LES PRIMEVÈRES

Rue Vandernoot, 26
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 428 01 18

MAISON MÉDICALE DU VIEUX MOLENBEEK

Rue des Quatre-Vents, 68 A
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 410 26 15

MAISON MÉDICALE LA PASSERELLE

Rue de l'Indépendance, 144
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. 02 411 18 38

MAISON MÉDICALE CANAL SANTÉ

Bld Leopold II, 184D
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 660 30 78

MAISON MÉDICALE DU KARREVELD

Chaussée de Gand, 406
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 410 02 38





**MAISON MÉDICALE PARVIS
DE MOLENBEEK**

Parvis Saint-Jean-Baptiste, 3
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 380 72 53

**MAISON MÉDICALE SOINS
POUR TOUS**

Avenue des Tamaris, 2A
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02.882.65.67

Plus d'infos:

**PLANNING FAMILIAL DE
BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Avenue de Selliers de
Moranville, 120
1082 Bruxelles
Tél. : 02 410 61 03
berchem@planningfamilial.net
<http://planningfamilial-berchem.be>

PLANNING FAMILIAL LEMAN

Boulevard Léopold II, 184 / D
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 230 10 30
<https://ribaucare.be/>
info@pfleman.be

Rue Haute, 322
1000 Bruxelles
Tél. : 0472 50 43 48
aquarelle@stpierre-bru.be
<https://www.aquarelle-bru.be/>

Ces centres de santé proposent à l'ensemble de la population des soins de santé primaires :

- accessibles sur le plan géographique, financier, et au niveau des horaires ;
- continus, qui assurent un suivi du patient à long terme ;
- globaux, qui tiennent compte de tous les aspects physiques, psychologiques, sociaux et environnementaux ;
- intégrés, qui englobent l'aspect curatif, préventif, palliatif ainsi que la promotion de la santé.

3. Planning familial

C'est une structure de première ligne ayant pour mission de promouvoir la santé physique, psychique, relationnelle et sociale dans les domaines de la vie affective, sexuelle et familiale.

Le planning propose des consultations médicales, psychologiques, conjugales, sociales et juridiques, ainsi que des médiations familiales, des médiations de dettes et un espace parents dans la séparation.

4. Aquarelle

Aquarelle propose un accompagnement médico-social à des femmes enceintes ou ayant accouché, issues de l'immigration, n'ayant pas de sécurité sociale et vivant dans une grande précarité.

- Consultations prénatales ;
- Séances d'information et préparation à la naissance ;
- Visite des mamans lors de leur séjour à la maternité ;
- Post-partum à domicile ;

- Aide sociale et administrative pré et postnatale ;
- Contraception et consultation postnatale ;
- Groupes parents-bébé et massage bébé ;
- Kiné pré et postnatale ;
- Vestiaire et aide matérielle.

5. Remboursements des frais de soins de santé

Le/la bénéficiaire d'intervention majorée bénéficie de remboursements plus importants pour les soins médicaux (médecin, kiné, dentiste, médicaments, hospitalisation,...).

Le/la bénéficiaire de l'intervention majorée peut aussi parfois prétendre à d'autres avantages financiers : tarif social des transports en commun, accès à l'intervention du fonds social mazout du CPAS, tarif téléphonique social,...

L'intervention majorée est accordée automatiquement aux personnes qui bénéficient d'un avantage social ou d'un certain statut tel que le revenu d'intégration sociale ou aide équivalente, la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA), l'allocation aux personnes handicapées, les enfants atteints d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66%, les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) et les enfants (de moins de 25 ans) inscrits en tant que titulaires orphelins.

L'intervention majorée peut aussi être octroyée aux ménages qui perçoivent de faibles revenus, sur base d'un examen des revenus.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de ce statut, renseignez-vous auprès de votre mutuelle.





Activités pour les parents

VI. Activités pour les parents

1. Ligue des familles

La Ligue des familles est l'association belge francophone de soutien à la parentalité. Elle repose sur 3 piliers d'action :

- La Ligue des familles informe au travers de ses articles en ligne ou dans ses magazines sur des sujets d'actualité, d'éducation, de vie en société, de culture...
- La Ligue des familles offre une panoplie de services et d'avantages pour faciliter le quotidien des parents et alléger leur budget (services de babysitting, bourses aux vêtements, aux jouets, aux vélos, carte famille nombreuse, petites annonces, tarifs réduits,...) ;
- La Ligue des familles porte des revendications auprès des pouvoirs publics, élabore un programme d'éducation permanente et organise des activités.

Plus d'infos :

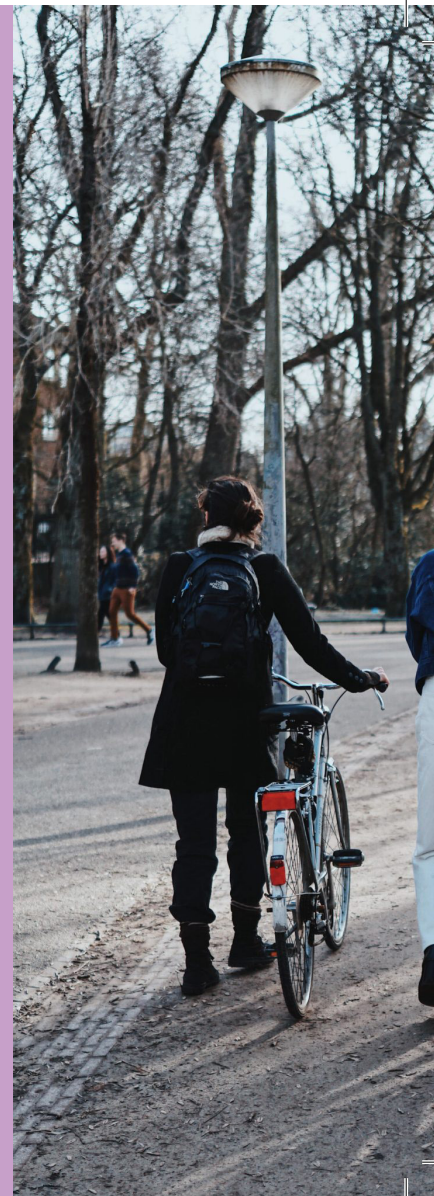
Avenue de Béco, 109

1050 Bruxelles

Tél. : 02 507 72 11

Email : info@liguedesfamilles.be

www.laliguedesfamilles.be





Plus d'infos :

Rue du Jardinier, 75A
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 412 05 61 ou 0491
89 16 80
Email : maisonfemmes.
coord@move.brussels

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h30
à 12h et de 13h à 16h30

Plus d'infos :

Rue de Ribaucourt, 51
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 411 84 44
Email : katelijn.schevelenbos@
foyer.be

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h à
17h

2. Maison des femmes

Le projet vise l'émancipation des femmes, leur épanouissement et leur participation citoyenne, autour de quatre axes :

- la permanence sociale et l'insertion socio-professionnelle ;
- l'apprentissage et particulièrement les cours d'alphabétisation en français ;
- d'activités diverses : socioculturelles, interculturelles, citoyennes, sportives, cours de cuisine, de couture, ateliers créatifs, etc. ;
- le bien-être physique et moral.

3. Dar Al Amal

Travail de quartier et d'émancipation à destination des femmes de tout âge et de toute origine :

- Cours d'alphabétisation en néerlandais et en français ;
- Cours de français langue étrangère, néerlandais langue étrangère et anglais langue étrangère ;
- Cours de couture, ateliers créatifs, atelier de théâtre et cours de cuisine ;
- Activités sportives ;
- Soutien à l'éducation des enfants ;
- Information sur la santé (prévention du diabète, alimentation saine), la citoyenneté active, etc. ;
- Rencontres et sorties/visites ;
- Projet intergénérationnel.

4. Centre Communautaire Maritime

Le CCM soutient le développement socioculturel du Quartier Maritime et travaille au renforcement de la cohésion sociale à travers l'action communautaire participative.

Plus particulièrement, l'association mène des activités qui visent à :

- Favoriser l'échange, la rencontre entre habitant.e.s ;
- Accueillir les parties prenantes du quartier dans une logique de réseau ;
- Accompagner les activités des habitant.e.s dans une logique d'appropriation ;
- Initier des activités en réponse aux besoins du quartier.

5. Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale

La Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale constitue un espace artistique de service public. Elle établit des relations directes avec les habitant.e.s, dans un rapport de proximité. Il s'agit d'un lieu proposant plusieurs types d'activités : spectacles, expositions, concerts, stages, ateliers, ... pour petits et grands.

Plus d'infos :

Rue Vandenboogaerde, 93
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 421 16 00

contact.ccm@molenbeek.

irisnet.be

<https://centrecommunautairemaritime.be/>

Plus d'infos :

Rue Mommaerts, 4
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 415 86 03

Email : [contact@](mailto:contact@lamaison1080hethuis.be)

lamaison1080hethuis.be

www.lamaison1080hethuis.be



Plus d'infos :

CENTRE ALPHA MOLENBEEK

Crystal Palace
Rue de la Borne, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 420 71 82
Email : bxl.molenbeek@lire-et-ecrire.be
<http://www.lire-et-ecrire.be/bruxelles>

POINT ACCUEIL MOLENBEEK

Crystal Palace
Rue de la Borne, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 411 28 20
Email : bxl.accueil.molenbeek@lire-et-ecrire.be

Plus d'infos :

Tél. : 02 421 04 87
alpha@porteverte.be
www.porteverte-snijboontje.be

Plus d'infos :

Rue Delaunoy, 58-64
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 563 45 53
<https://www.cpas-molenbeek.be>

Plus d'infos :

Rue Piers, 48
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 411 09 36
Email : accueil.molenbeek@collectif-alpha.be
<http://www.collectif-alpha.be/>

SERVICE ALPHA EMPLOI

Le Service Alpha
Emploi de Lire et Ecrire
Bruxelles accompagne
individuellement toute
personne en difficulté avec
l'écrit dans sa recherche
d'emploi.
Tél. : 02 412 56 12
Email : bxl.alpha.emploi@lire-et-ecrire.be

6. Cours d'alphabétisation

Lire et Ecrire Bruxelles - Centre Alpha Molenbeek

Lire et Écrire Bruxelles dispense des formations d'alphabétisation aux personnes adultes qui n'ont pas une maîtrise suffisante de l'écrit en français et dans aucune autre langue. Lire et Écrire Bruxelles s'adresse aussi aux personnes adultes peu ou pas scolarisées qui n'ont pas une maîtrise suffisante du français parlé. Les formations visent également à favoriser l'accessibilité aux technologies de la communication (TIC).

Asbl Porte Verte-Snijboontje

Cours d'alphabétisation, de français langue étrangère et animations socio-éducatives et culturelles. Inscription en septembre sur rendez-vous.

Cellule Alphabétisation du CPAS

Ces cours sont conçus à l'intention des usagers/ères illettré.e.s et/ou qui apprennent le français comme seconde langue.

L'objectif est de les mener vers une connaissance du français qui leur permettra d'intégrer la filière de l'emploi par le biais du trajet d'insertion socioprofessionnelle.

Les formateurs réalisent aussi des tests de niveau servant à orienter vers des cours adéquats : français ou néerlandais Langue Étrangère, ou encore Alphabétisation.

Collectif Alpha asbl

Les cours d'alpha incluent des cours d'écriture, de lecture, d'oral, de calcul ; des ateliers pédagogiques personnalisés, des ateliers qui favorisent l'expression, les savoirs et l'émancipation des participants.

7. Le Petit vélo jaune

Le Petit vélo jaune accompagne des parents isolés socialement, en situation de difficultés et de précarité, dès le début de leur aventure familiale, voire dès le début de la grossesse.

Comment ? Par une rencontre entre une famille et un-e bénévole, qui ensemble créent un binôme. La personne bénévole, appelée coéquipier-e, se rend dans la famille une fois par semaine pendant un an pour apporter un soutien aux parents, que ce soit en termes de démarches administratives, de partage d'expérience ou simplement pour amener une présence et une écoute.

Au fil des rencontres, une relation se crée, simple et chaleureuse, d'égal à égal. Ensemble le binôme part à la découverte des ressources du quartier, il prend le temps et envisage des solutions pour améliorer le bien-être de toute la famille.

Une équipe de professionnel.le.s veille au bon déroulement des accompagnements, afin que chacun-e s'y retrouve, sans a priori, sans jugement.

8. De Vaartkapoen

Le Vaartkapoen est une maison ouverte au cœur de Molenbeek-Saint-Jean pour les musiciens et les mélomanes, les créatifs et le quartier, avec un accent sur la musique, la société et la commune. Rendez-vous à l'accueil pour toutes vos questions. Vous y recevrez des informations et des conseils sur Molenbeek et Bruxelles, les cours et autres activités internes, l'inscription de vos enfants à l'école, l'achat de billets de concerts, l'inscription à des ateliers,...

Plus d'infos :

Rue Emile Féron, 153
1060 Saint-Gilles
Tél : 02 358 16 80 -
0471 70 22 57
info@petitvelojaune.be
<https://www.petitvelojaune.be/>

Plus d'infos :

Rue Saint-Joseph, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 413 04 10
www.vaartkapoen.be
devaartkapoen@vgc.be





Activités pour les enfants

VII. Activités pour les enfants

1. Accueil Temps Libre (ATL)

Activités extrascolaires francophones : éventail très complet de tout ce qui est organisé en dehors du temps scolaire pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Ce service met à disposition un livret reprenant les ateliers créatifs, activités sportives, accueils de vacances, écoles,... disponibles dans la commune.

2. La Court'échelle

La Court'échelle propose aux enfants de 0 à 3 ans de : Jouer, danser, rouler, babiller, rire, peindre, ... et de rencontrer d'autres enfants avant d'entrer à la crèche ou à l'école.

Et aux parents de :

Discuter, boire un café, souffler, être écoutés, jouer avec son enfant,... et rencontrer d'autres parents et professionnels de la petite enfance. Cet espace fait partie de la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale.

Plus d'infos :

Rue du Comte de Flandre, 20
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 563 13 88 – 0490 49
31 23 – 0490 49 31 22
Email : coordination.atl@molenbeek.irisnet.be
www.bruxellestempstlibre.be

Plus d'infos :

Isabelle Marchand
02 412 12 40
Email : imarchand@molenbeek.irisnet.be





Plus d'infos :

Rue de Geneffe, 20
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 428 08 75
Email : ludo.speculoos@
molenbeek.irisnet.be

Plus d'infos :

**COORDINATION DES
ÉCOLES DE DEVOIRS DE
BRUXELLES**

Siège social : Rue de la Borne,
14 boîte 9
Siège activités : Rue de la
Colonne, 54
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 411 43 30
Email : info@ceddbxl.be
[http://www.ecolesdedevours.
be/bruxelles](http://www.ecolesdedevours.be/bruxelles)

3. Ludothèque intergénérationnelle « SPECULOOS »

La ludothèque intergénérationnelle « SPECULOOS » est un espace ludique et convivial destiné à tou.te.s. Elle met l'accent sur les relations et les rencontres qui se créent grâce à un outil culturel qu'est le jeu. Une salle de jeux et des ateliers y sont disponibles.

4. Ecoles de devoir

Les écoles de devoirs sont des structures indépendantes des écoles. Elles participent à la vie d'un quartier en développant un travail pédagogique, éducatif et culturel de soutien à la scolarité et de formation citoyenne. C'est un lieu d'accueil, d'écoute et de convivialité qui fait le lien entre l'école et le milieu de vie de l'enfant. Il fonctionne en dehors des heures scolaires sur base d'un projet pédagogique et d'un plan d'action annuel avec le soutien d'une équipe éducative qualifiée qui développe des activités de soutien scolaire et d'animation des enfants et contribue ainsi à leur éducation et à leur épanouissement.

5. Cellule de veille

L'objectif de la Cellule de veille est de mobiliser les ressources et les acteurs concernés en matière d'absentéisme et de décrochage scolaire et d'agir plus efficacement dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Le service propose une approche sociale globale, psychologique et un soutien aux jeunes et leurs proches (coaching individuel, recherche d'école, information sur la législation scolaire, accompagnement d'élèves en exclusion ou en décrochage, coordination du suivi du jeune, etc.).

6. Services d'Actions en Milieu Ouvert

Une A.M.O. apporte une aide sociale et éducative qui vise à favoriser l'épanouissement du jeune dans sa vie de tous les jours. Pour cela, elle propose un accompagnement individuel, elle soutient les projets des jeunes et aide ceux-ci à résoudre leurs difficultés (familiales, administratives, juridiques, scolaires) ou toute situation qui leur pose problème.

Ainsi, une A.M.O. met en place avec les jeunes des projets pour répondre de manière globale et professionnelle aux défis et difficultés auxquels ils sont confrontés. Cela peut-être du travail de rue, des activités sportives ou culturelles (émissions de radio, théâtre, cours d'escalade, autres).

Plus d'infos :

Rue du Comte de Flandre, 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02 422 06 11
celluledeveille@move.be

Plus d'infos :

ATOUTS JEUNES

Avenue du Karreveld, 26
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 410 93 84
Email : info@atoutsjeunes.org
www.atoutsjeunes.org

L'ORANGER

Rue des Fuchsias, 120
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02 420 39 42 ou
02 420 36 12
Email : secretariat@oranger1080.be
www.oranger1080.be



Boulevard du Jubilé, 124
1080 Bruxelles
Chaque mercredi après-midi
(hors vacances scolaires) :
horaires variables, à vérifier
auprès de l'association
Tél. : 02 421 04 80
Info@porteverte.be

Qui peut faire appel à une A.M.O. ?

- Tout jeune de moins de 22 ans qui cherche une information ou un accompagnement à l'occasion de démarches administratives, sociales, scolaires, familiales, autres ;
- Tout parent ou proche rencontrant des difficultés de communication avec le jeune.

7. Psychomotricité parents-enfants

Ces ateliers sont proposés par l'asbl La Porte Verte-Snijboontje. Ils s'adressent aux enfants avec leurs parents et sont accessibles gratuitement.



Urgences
et numéros
importants

Urgences et numéros importants

Urgences

Ambulance et pompiers	100 ou 112
Police	101
Centre Antipoison	070 245 245
SOS Médecin	02 513 02 02
Centre des Brûlés	02 268 62 00

Numéros importants

Croix-Rouge (commande d'ambulance - non urgent)	105
Centre de prévention du suicide (24h/24)	0800 32 123
Télé-accueil (quelqu'un à qui parler)	107
Médecins de garde	1733
Dentiste de garde	02 426 10 26
Pharmacie de garde	0903 99 000
Vétérinaire de garde	02 479 99 90
Animal perdu	0903 99 377
Garde Vivaqua (problème d'eau)	02 739 52 11
Odeur de gaz	0800 87 087
Panne d'électricité	02 274 40 66
Card Stop (perte ou vol de carte bancaire)	070 344 344



SERVICE DE MÉDIATION LOCALE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Rue du Facteur, 4
1080 Molenbeek-Saint-Jean
(Station de métro Comte de Flandre)

Tél.: 02 412 01 84 ou 86
mediation.1080@molenbeek.irisnet.be



Publication réalisée avec le soutien du Service public régional de Bruxelles.



ilikemolenbeek | www.molenbeek.be | #molenbeek

À l'initiative de la Bourgmestre, avec le soutien du Collège échevinal.

E.R. : Le Collège des Bourgmestre et Echevins- rue Comte de Flandre 20- 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Interdiction de jeter sur la voie publique / Verboden op de openbare weg te gooien © Photos : Unsplash